



Rapport du Réseau «Ofiya » dans le cadre d'une alliance avec l'Association « Jeunesse sans frontières » et l'Association « I Watch », à propos des résultats de l'observation domestique des élections de l'Assemblée Nationale Constituante, le 23 octobre 2011

Les élections de l'Assemblée Nationale Constituante ont représenté une étape fondamentale dans le processus de transition démocratique, événement au cours duquel le peuple tunisien a exprimé sa détermination en vue de concrétiser les objectifs de sa glorieuse révolution et de défendre sa pleine souveraineté, à travers sa large participation aux élections.

La participation des observateurs nationaux a été d'une importance extrême quant au recouvrement par le peuple de la confiance vis-à-vis du processus électoral ; leur présence de façon visible sur le terrain a fortement appuyé la crédibilité et la transparence du processus électoral.

Pas moins de 1445 observateurs ont été accrédités par l'Instance Supérieure Indépendante des Elections, et ce dans le cadre de l'alliance conclue entre le réseau « Ofiya » (avec la participation de 23 associations), l'association « Jeunesse sans frontière » et l'association « I Watch ». 1240 observateurs ont procédé à l'observation du déroulement des élections, au dépouillement et au comptage dans des bureaux de vote répartis dans 19 circonscriptions électorales. Le comptage et le dépouillement ont été également suivis dans les centres de regroupements, tout comme la proclamation des résultats préliminaires de la part des Instances Régionales et de l'Instance Supérieure Indépendante des Elections.

Conclusions de l'observation domestique

Afin de compléter la déclaration préliminaire publiée par l'Alliance, le 24 Octobre 2011, nous présentons ici un rapport concernant les principaux résultats de la mission d'observation nationale effectuée par tous les membres de l'Alliance, répartis dans 19 circonscriptions. Ces résultats sont comme suit :

1- Evaluation de l'environnement

Les Instances Régionales ont œuvré pour mettre à la disposition des électeurs les renseignements, la signalétique suffisante au sein des centres de vote à concurrence de 82% ; les forces de sécurité formées par la police et l'armée nationales, étaient présentes devant 99% de ces centres. Nos observateurs présents devant les centres de vote n'ont constaté aucune forme de propagande, sauf dans de rares cas (14%).

2- Evaluation de l'opération d'ouverture des bureaux de vote

L'heure d'ouverture des bureaux de vote, fixée à 7 heures du matin, a été respectée pour leur majorité (95%). Nous confirmons la présence sur les lieux de tous les membres des bureaux de vote au moment de l'ouverture (97%). Nous indiquons également qu'au moins un représentant (délégué) des partis ou des candidats était présent dans les bureaux observés (93%).

Par ailleurs, nous avons constaté que les membres des bureaux de votes ont respecté les mesures d'ouverture de l'opération de vote, spécialement en ce qui concerne la vérification que les urnes étaient vides avant le démarrage du vote, puis en les fermant et les déposant dans une position visible pour tous. Le positionnement des isolements a garanti dans l'ensemble le secret du vote et ce, à concurrence de 97%. Le matériel électoral sensible était disponible sauf dans très peu de cas (3%).

3- Evaluation du déroulement des opérations de vote

Nous avons enregistré le respect des procédures électorales, à commencer par la vérification des cartes d'identités, l'usage de l'encre électorale ainsi que l'émargement en face du nom de l'électeur, du retrait d'un seul bulletin de vote après qu'il ait été tamponné sur les quatre coins par un agent qui en avait la charge (97%). La recommandation faite par l'Instance Supérieure Indépendante des élections concernant l'assistance aux personnes à besoins spécifiques (personnes handicapées) par un seul électeur, a été également respectée. En revanche, nous avons constaté d'énormes difficultés rencontrées par les analphabètes dans l'exercice de leur droit électoral, car ils ne pouvaient point recourir à un accompagnateur.

Nous voudrions ici saluer la procédure relative à l'usage de l'encre électorale, mesure qui a été l'une des garanties principales pour empêcher le double vote de la part des électeurs, sauf dans de très rares cas.

Nous avons constaté que le taux du respect de l'extinction des téléphones portables par les électeurs au moment du vote, a dépassé 84%, ce qui confirme l'adhésion des électeurs à une telle mesure.

L'opération de vote n'a été interrompue que dans de rares cas (12%). Les délégués des listes candidates ne sont pas intervenus dans le déroulement de l'opération de vote (91%). Par ailleurs, d'autres observateurs étaient présents dans 91% des cas.

4- Evaluation de l'opération de fermeture des bureaux de vote

Nous avons enregistré le fait que les présidents des centres de vote aient respecté l'heure de fermeture de ces derniers à 19:00 et, ce à concurrence de 92% ; les électeurs se trouvant dans les centres de vote à ce moment là, ont pu exercer leur droit de vote.

Le dépouillement a débuté immédiatement après la fermeture des bureaux de vote dans 79% des cas, tandis que pour 21% des cas, les membres des bureaux de vote se sont accordé une courte pause avant d'entamer le comptage et le dépouillement. Ce dernier s'est déroulé publiquement et des contestations à son propos ont eu lieu à concurrence de 10%. Le dépouillement et le comptage se sont poursuivis jusqu'à une heure tardive, pour être achevés très tôt le 24 Octobre 2011, surtout dans certains bureaux où on a refait le comptage, en raison de la non concordance constatée entre le nombre d'électeurs et le nombre de bulletins de vote recensés, et ce à concurrence de 68%.

Nous voudrions saluer ici l'application par les présidents des bureaux de vote, de la recommandation faite par l'Instance concernant l'affichage des procès verbaux des dépouillements à la fin de l'opération (95%). Tous les documents électoraux ont été également déposés dans les urnes qui ont été fermées par cinq scellées vertes dans la plupart des bureaux.

5- Evaluation quantitative du vote

Le taux de participation générale a atteint dans les bureaux observés 70%. Le pourcentage des bulletins blancs a atteint 4%, celui des bulletins non valides, 3%.

6- Evaluation du travail dans les centres de regroupement et de la proclamation des résultats préliminaires

Entre la soirée du 23-10-2011 et la journée 26-10-2011, nos observateurs se sont déplacés vers les centres de regroupement et ils ont rencontré de grandes difficultés à trouver ces centres, car leur liste complète n'a été publiée par l'Instance que le jour du vote, et elle n'a

point été annoncée publiquement. Par ailleurs, cette dernière n'a pas diffusé les procédures du dépouillement manuel et automatique utilisées dans les centres de regroupement. C'est pourquoi nos observations n'ont point été soumises à des formulaires d'évaluation préalablement développés. On a procédé également au suivi des opérations de vérification des résultats des procès verbaux de dépouillement, et ce au niveau de toutes les délégations de circonscription, par comptage manuel puis automatique, afin d'aboutir aux résultats préliminaires. Cette opération a nécessité beaucoup de temps, ce qui a causé un retard dans la proclamation des résultats préliminaires, par rapport à la date préalablement annoncée par l'Instance.

7- Evaluation des incidents survenus le jour du vote

On a déclaré 169 incidents survenus le jour du vote, classés en 19 types. Nous en mentionnons ici, particulièrement les plus fréquents :

- Des perturbations à l'intérieur des bureaux de vote ayant pour conséquence l'interruption du déroulement de l'opération de vote : 18%
- Des campagnes de propagande électorale menées dans certains bureaux de vote : 14% (certains électeurs portant des t-shirts et des casquettes arborant les symboles des partis, et ce afin d'influencer le choix du citoyen).
- Des opérations d'achats de voix à l'intérieur et à l'extérieur des centres de vote, surtout quand il y avait de longues files où les électeurs devaient attendre des heures durant: 10%.
- Un manque de matériel essentiel lors de l'ouverture du bureau de vote, tel le nombre insuffisant de bulletins de vote : 6%.

Recommandations

1- Vu le succès assuré par l'Instance Supérieure Indépendante des élections dans l'organisation d'élections libres, honnêtes et transparentes, nous défendons fermement le principe de supervision des prochaines élections par une instance autonome et impartiale, et appelons à rattraper les insuffisances constatées.

Nous recommandons ce qui suit :

- Compléter les données relatives aux listes des électeurs, afin de pouvoir disposer d'une base de données définitive comprenant tous les électeurs et contenant des données précises et actualisées.
- Accroître le nombre des bureaux de vote afin d'éviter le surnombre devant ces bureaux, ainsi que les longues attentes subies par les électeurs, des heures durant.

- Annoncer les mesures électorales de façon anticipée, dans des délais raisonnables permettant de former les membres des bureaux de vote ainsi que les observateurs.
- Penser sérieusement à la question des accompagnateurs au profit des analphabètes et des personnes âgées, et ce parmi les parents, afin de leur faciliter l'exercice de leur droit électoral.
- Le maintien de l'usage de l'encre électoral comme moyen efficace garantissant le vote unique.
- Accroître la sensibilisation des électeurs et leur proposer une éducation électorale ; c'est là l'une des fonctions principales de l'Instance, instance qui devrait manifester plus de coopération à l'égard des associations de la société civile, sur les plans organisationnel et financier.

2- Tous les partis politiques doivent :

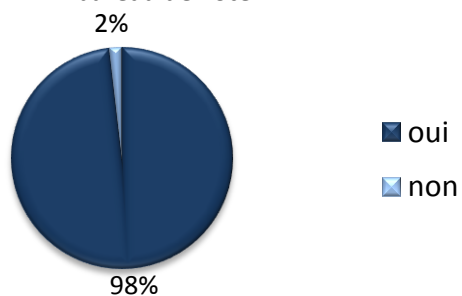
- Cesser toute propagande électorale le jour du vote et respecter le silence électoral.
- Œuvrer à fournir plus d'efforts pour une meilleure identification par leurs adhérents et sympathisants, du symbole spécifique à leurs listes, afin de permettre aux analphabètes d'éviter le vote par erreur et en vue de réduire le temps du vote.

3- La société civile est appelée à :

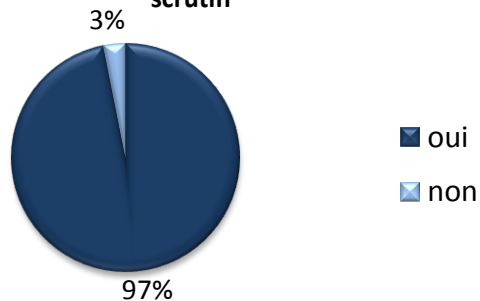
- Poursuivre ses efforts pour assurer le succès de la transition démocratique et jouer un rôle plus actif dans la sensibilisation des citoyens et plus particulièrement celle des analphabètes.
- Observer toutes les étapes du processus électoral.
- Assurer une meilleure coordination en ce qui concerne la répartition géographique des observateurs.

Annexes : Principaux résultats de l'observation

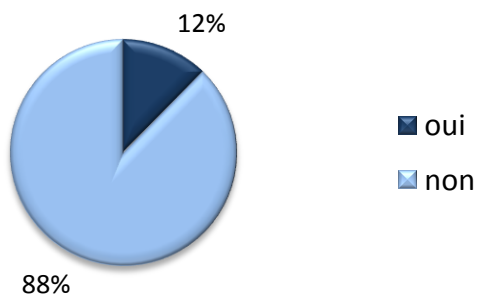
Disponibilité du matériel électoral dans le bureau de vote



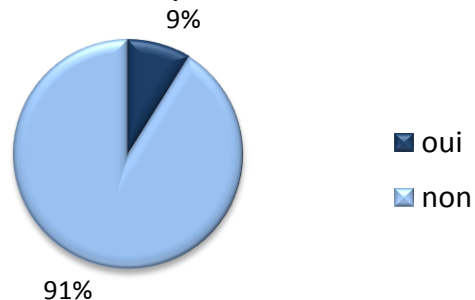
Respect des procédures fondamentales du scrutin



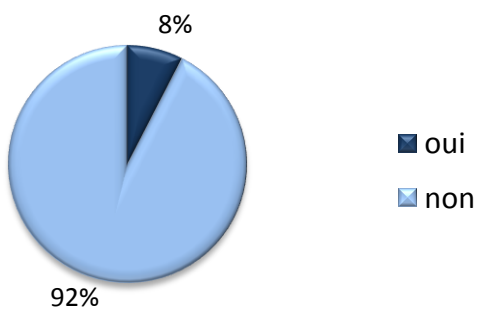
Suspension de l'opération de vote



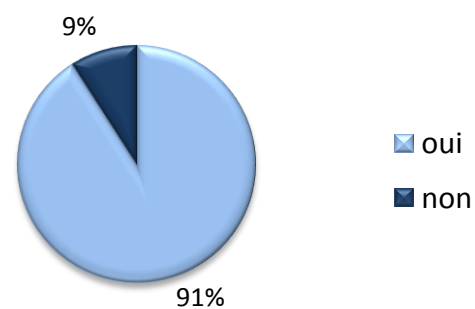
Campagne électorale ou rassemblement dans le bureau/centre de vote



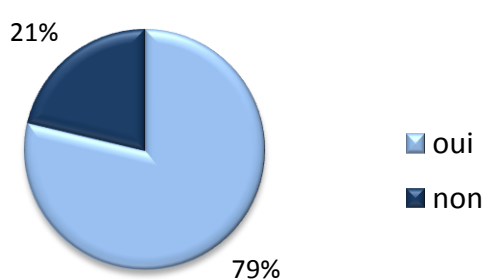
Intervention des délégués des partis pendant le déroulement du scrutin



Présence d'autres observateurs dans le bureau de vote



Le dépouillement a commencé juste après la fermeture du bureau de vote



Les membres des bureaux de vote ont agi d'une manière impartiale

